

Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale Westschweizer Bibliotheksverbund Rete delle biblioteche della Svizzera occidentale Library Network of Western Switzerland

Objet	Indexation RAMEAU : de la précoordination à la post- coordination dans le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
Auteur	Pierre Durussel
Date	03.09.2015
Version	1.0
Diffusion	Libre
Note	



Westschweizer Bibliotheksverbund Rete delle biblioteche della Svizzera occidentale Library Network of Western Switzerland

Indexation RAMEAU: de la précoordination à la post-coordination dans le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale

Table des matières

1.	Introduction		
2.	Vedettes écartées		
	2.1.	Noms propres catégorisés comme tels	3
	2.2.	Noms communs catégorisés comme nom propres	3
	2.3.	Vedettes du type Œuvres + subdivision	4
	2.4.	Données chronologiques	4
	2.5.	Vedettes construites dans l'autorité avec subdivision générale	4
	2.6.	Vedettes construites dans l'autorité avec subdivision géographique	4
	2.7.	Vedettes construites dans l'autorité avec subdivision chronologique	4
	2.8.	Subdivisions impliquant une relation	5
	2.9.	Vedettes coordonnant deux termes	5
	2.10.	Vedettes construites dans l'autorité avec une subdivision coordonnant	
		deux adjectifs	5
		Vedettes contenant le mot « dans » suivi d'un nom propre	5
	2.12.	Vedettes contenant le mot « dans » ou « en »	5
3.	Vedettes ajoutées		6
	3.1.	Vedettes dédoublées	6
	3.2.	Vedettes de forme ajoutées	6
4.	Vedettes modifiées		6
	4.1.	Vedettes composées d'un nom géographique suivi d'une subdivision	
		chronologique ne faisant pas l'objet d'une autorité	6
	4.2.	Vedettes composée d'un nom commun suivi d'une subdivision	
		chronologique ne faisant pas l'objet d'une autorité	7
	4.3.	Vedettes dont la tête de vedette ou une subdivision ne font pas l'objet	
		d'une autorité	7
	4.4.	Vedettes dont une subdivision est un terme rejeté	7
	4.5.	Subdivisions d'acception général	7
5.	Donr	nées modifiées	7
	5.1.	Renvoi associatif vers une vedette éliminée dans le cadre de la post-	
		coordination	7
	5.2.	Termes rejetés avec une subdivision de forme	7
	5.3.	Termes rejetés avec un terme d'accès qualifié par subdivision	8
	5.4.	Notes d'application propre à la précoordination	8
	5.5.	Vedettes avec une forme à la fois au singulier et au pluriel	8
	5.6.	Notes d'application propre à la post-coordination	8
	5.7.	Renvoi d'une locution vers une vedette construite dans l'autorité	8

1. Introduction

Le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale utilise les noms communs du langage documentaire RAMEAU en post-coordination depuis septembre 2012 (la gestion des noms propres est assurée en interne).

Un programme informatique a été élaboré pour adapter les vedettes RAMEAU et optimaliser leur utilisation sous forme de descripteurs isolés. Les notices d'autorité mises à disposition sur le site de la BnF sont soumises à différents tests et font l'objet de diverses modifications.

Ce programme, utilisé pour le chargement initial et les mises à jour mensuelles, est en constante amélioration; il permet:

- de convertir les notices UNIMARC en MARC21.
- d'identifier les notices qui ne doivent pas être retenues,
- d'identifier les notices qui doivent faire l'objet d'une modification
- de modifier les données dans la vedette et ailleurs dans la notice d'autorité (une minorité des modifications se fait manuellement)
- d'introduire de nouvelles notices.

Ce document décrit les modifications effectuées sur les données d'origine fournies par la BnF.

2. Vedettes écartées

2.1. Noms propres catégorisés comme tels

RERO gérant les noms propres de manière indépendante, une vedette catégorisée comme telle n'est pas retenue.

La sélection est informatisée.

Ex.:

- Nations Unies
- Bible
- France Colonies

N.B. Certains noms géographiques sont réintroduits sous une forme propre à la postcoordination (cf. section 4.1).

2.2. Noms communs catégorisés comme nom propres

RAMEAU traite les congrès comme des noms communs alors que le format MARC21 leur attribue une étiquette de nom propre (611). Dans la perspective d'une éventuelle uniformisation des vedettes auteurs/titres et matières au sein de RERO, les vedettes RAMEAU se rapportant à des congrès ne sont pas retenues.

La sélection est manuelle après une sélection initiale informatisée.

Ex.:

- Traité de Vienne (1809)
- · Jeux olympiques d'hiver
- Prix Nobel de la paix

2.3. Vedettes du type Œuvres + subdivision

RERO utilise en tant que noms propres des descripteurs composé d'un nom de personne suivi d'un nom commun regroupant des œuvres de même nature (Verdi, Giuseppe – opéra, Michel-Ange – sculpture, Hugo, Victor – poésie, etc.). Les vedettes RAMEAU combinant la tête de vedette Œuvres et une subdivision de nature littéraire ou artistique ne sont par conséquent pas retenues..

La sélection est manuelle.

Ex.

Œuvres \$x Aquarelles

2.4. Données chronologiques

Les dates de l'ancienne indexation RERO ont une forme purement numérique (1291); elles peuvent couvrir une période (1914-1945), dont le début n'est pas toujours précisé (origines - 1789). Dans la perspective d'une mise en concordance de l'ancienne et de la nouvelle indexation au sein de RERO, les règles déterminant la forme des dates ont été conservées et les notices RAMEAU divergentes écartées.

La sélection est partiellement informatisée.

Ex.:

- Avant 1600
- An 2000

2.5. Vedettes construites dans l'autorité avec subdivision générale

Pour éviter la création d'une double séquence (« tête de vedette » / « subdivision / « tête de vedette -- subdivision »), lorsque la tête de vedette et la subdivision d'une vedette construite dans l'autorité font toutes deux l'objet d'une notice d'autorité, cette vedette n'est pas retenue.

La sélection est informatisée.

Ex.:

- Atmosphère Pollution
- Comptabilité -- Informatique

N.B. Certains termes rejetés des notices éliminées ont été réintroduits par ailleurs (cf. 5.7.).

2.6. Vedettes construites dans l'autorité avec subdivision géographique

Les noms propres étant gérés hors de RAMEAU, les vedettes construites dans l'autorité avec une subdivision géographique ne sont pas retenues.

La sélection est informatisée.

Ex.:

Prix et récompenses -- Italie

2.7. Vedettes construites dans l'autorité avec subdivision chronologique

Les dates suivant des règles propres (cf. 2.4) et étant des descripteurs à part entière, les vedettes construites dans l'autorité avec une subdivision chronologique ne sont pas retenues.

La sélection est informatisée.

N.B. Certaines de ces vedettes sont réintroduites dans une forme propre à la post-coordination (cf. infra).

Ex.:

Poésie arabe – Avant 622

2.8. Subdivisions impliquant une relation

Pour éviter les doubles séquences avec les descripteurs utilisés en tête de vedette, les subdivisions explicitant une relation ne sont pas retenues.

La sélection est informatisée.

Ex.:

- Et l'art
- Influence italienne
- · Dans l'opéra

2.9. Vedettes coordonnant deux termes

Pour éviter la création d'une double séquence (« descripteur1 » / « descripteur2 ») / (« descripteur1 et descripteur2 »), les vedettes composées de deux termes coordonnés faisant tous deux l'objet d'une autorité ne sont pas retenues.

La sélection est manuelle après une sélection initiale informatisée.

Ex.:

- · Philosophie et théologie
- Radio et jeunesse

2.10. Vedettes construites dans l'autorité avec une subdivision coordonnant deux adjectifs

Les subdivisions d'une vedette construite dans l'autorité composées de deux adjectifs ne sont pas retenues.

La sélection est manuelle après une sélection initiale informatisée.

Ex.:

Littérature comparée – Africaine et européenne

2.11. Vedettes contenant le mot « dans » suivi d'un nom propre

Les noms propres étant gérés hors de RAMEAU, les vedettes où apparaît la séquence « dans + nom propre », ne sont pas retenues.

La sélection est partiellement informatisée.

Ex.:

· Jugements dans la Bible

2.12. Vedettes contenant le mot « dans » ou « en »

Pour éviter la création d'une double séquence (« descripteur1 » / « descripteur2 ») / (« descripteur1 dans descripteur2 »), certaines vedettes comprenant la séquence « dans » ou « en » ne sont pas retenues.

La sélection est informatisée, la modification manuelle.

Ex.:

· Communication en anthropologie

3. Vedettes ajoutées

3.1. Vedettes dédoublées

Les descripteurs utilisés comme noms communs et comme descripteurs de forme sont enregistrés dans deux notices d'autorité distinctes.

Le descripteur de forme est saisi entre crochets carrés dans une zone Marc spécifique.

Ex.:

- Anthologies
- [Anthologies]

N.B. Si le descripteur n'est utilisé que comme descripteur de forme, les crochets carrés sont ajoutés.

Ex.:

[Dictionnaires français]

3.2. Vedettes de forme ajoutées

Sous réserve d'une validation au sein de RERO, les vedettes utilisés dans RAMEAU uniquement comme noms communs peuvent être utilisés dans RERO comme descripteurs de forme et les descripteurs utilisés dans RAMEAU uniquement comme des descripteurs de forme peuvent être utilisés comme des noms communs.

Ex.:

- Textes
- [Périodiques électroniques]

4. Vedettes modifiées

4.1. Vedettes composées d'un nom géographique suivi d'une subdivision chronologique ne faisant pas l'objet d'une autorité

Les noms géographiques suivis d'une subdivision chronologique sont réintroduits en tant que noms communs unitermes reprenant les constituants de la vedette RAMEAU dans un ordre différent.

La sélection est informatisée, la modification manuelle.

Ex.:

- Guerre de Sécession (États-Unis ; 1861-1865) VS États-Unis -- 1861-1865 (Guerre de Sécession)
- Insurrection de Varsovie (Pologne ; 1944) VS Varsovie (Pologne) -- 1944 (Insurrection)

N.B. Des renvois sont introduits systématiquement depuis le nom géographique.

6

4.2. Vedettes composée d'un nom commun suivi d'une subdivision chronologique ne faisant pas l'objet d'une autorité

Le terme rejeté uniterme est introduit comme vedette pour les langues.

La sélection est informatisée, la correction manuelle.

Ex.:

Ancien français (langue) VS Français (langue) - Avant 1300 (ancien français)

4.3. Vedettes dont la tête de vedette ou une subdivision ne font pas l'objet d'une autorité

Les vedettes dont la tête de vedette ou une subdivision ne font pas l'objet d'une autorité sont introduites sous une forme légèrement modifiée (codification remplacée par une ponctuation).

La sélection est informatisée.

Ex.:

Déchets - Élimination VS Déchets \$x Élimination

4.4. Vedettes dont une subdivision est un terme rejeté

Les vedettes dont une subdivision est une forme rejetée voient leur forme légèrement modifiée (codification remplacée par une ponctuation).

La sélection est informatisée.

Ex.:

Vin - Falsification VS Vin \$x Falsification

4.5. Subdivisions d'acception général

Certaines subdivisions sont d'acception trop générale pour être utilisée en postcoordination sans modification.

La sélection est manuelle.

Ex.:

· Couronne (astronomie) VS Couronne

5. Données modifiées

5.1. Renvoi associatif vers une vedette éliminée dans le cadre de la post-coordination

La forme associée est supprimée.

La sélection est automatique.

5.2. Termes rejetés avec une subdivision de forme

Les termes rejetés composées de deux descripteurs de forme sont supprimés La sélection est manuelle.

Ex.:

Œuvres -- Autoportraits

5.3. Termes rejetés avec un terme d'accès qualifié par subdivision

Les termes rejetés avec un terme d'accès qualifié par subdivision sont éliminés. La sélection est manuelle.

Ex.:

20e siècle (subdivision)

5.4. Notes d'application propre à la précoordination

Les notes se rapportant à l'usage de la précoordination sont éliminées. La sélection est automatique.

Ex.:

S'emploie uniquement en subdivision aux personnes.

5.5. Vedettes avec une forme à la fois au singulier et au pluriel

Une note standard et un renvoi associatif sont introduits systématiquement. La sélection est semi-automatique, la correction reportée manuellement.

Ex:

ATTENTION! Ce descripteur est utilisé à la fois au singulier et au pluriel

5.6. Notes d'application propre à la post-coordination

Des notes propres à la post-coordination sont ajoutées si nécessaire.

La note est conservée en cas de mise à jour de la notice.

Ex.:

• Le descripteur "ACQUISITION" (au singulier), on trouve les documents traitant uniquement de l'acquisition d'une langue première ou seconde.

5.7. Renvoi d'une locution vers une vedette construite dans l'autorité

Une locution renvoyant vers une vedette construite dans l'autorité éliminée dans le contexte de la post-coordination est introduite comme terme d'accès dans la notice d'autorité des deux descripteurs utilisés séparément (le logiciel permet d'afficher simultanément les deux descripteurs à utiliser).

La sélection est semi-automatique, la modification automatique

Ex.:

Atmosphère

EP Pollution de l'air -> Utiliser une combinaison de descripteurs

Pollution

EP Pollution de l'air -> Utiliser une combinaison de descripteurs

www.rero.ch info@rero.ch